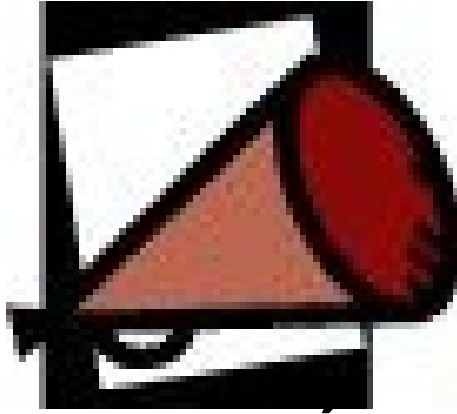


<https://www.pressegauche.org/Avec-Biden-les-Etats-Unis-et-l-Europe-se-disputent-le-leadership-climatique>  
e



# Avec Biden, les États-Unis et l'Europe se disputent le leadership climatique

- International - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 27 avril 2021

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Répondant à l'invitation de Joe Biden, quarante dirigeants du monde sont attendus le 22 et le 23 avril pour un sommet sur le climat. Les États-Unis comme l'Union européenne se présentent avec de nouveaux plans d'attaque. L'UE s'est ainsi fixé un objectif de réduction nette d'« au moins 55 % » des émissions. Trop peu, pour les écologistes.**

photos et article tiré de [Reporterre](#)

Bruxelles (Belgique), correspondance



Jeudi 22 avril, journée mondiale de la Terre, quarante dirigeants du monde invités par le président étasunien Joe Biden, dont le chinois Xi Jinping ou le russe Vladimir Poutine, sont attendus en visioconférence pour un sommet sur le climat. Le but : proposer des solutions pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C d'ici la fin du siècle, l'objectif fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La Maison blanche devrait annoncer dans la journée un objectif de réduction des émissions de 50 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Lors de son élection, Joe Biden avait promis de redonner aux États-Unis un rôle moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique, après quatre ans de mandat de Donald Trump et le retrait de son pays de l'Accord de Paris.

L'Union européenne se présente, elle aussi, avec un nouvel objectif dans la besace. Huit personnalités la représenteront et dévoileront ses dernières avancées sur le climat. Parmi elles, Charles Michel, président de Conseil européen, et Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ainsi que six dirigeants d'États, dont Emmanuel Macron et l'Allemande Angela Merkel.

Les Européens travaillent depuis des années sur leur projet de « pacte vert », avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Joe Biden avait promis de redonner aux États-Unis un rôle moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le mercredi 21 avril, à 5 heures du matin, les eurodéputés et les États membres de l'Union européenne (UE) sont allés plus loin, en adoptant l'objectif de réduction nette d'« au moins 55 % » des émissions de gaz à effet de serre de

L'Union européenne (UE) d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990. Les dirigeants des Vingt-Sept et les eurodéputés sont parvenus à trouver un accord après quatorze heures de négociations.

Les eurodéputés écologistes ont regretté que les négociations aient été bâclées

Une partie des négociateurs se sont réjouis, mercredi, d'être en mesure de présenter un objectif clair aux autres dirigeants de la planète. D'autres, comme les eurodéputés écologistes, ont regretté que les négociations aient été bâclées pour obtenir coûte que coûte un accord. « *Le pilier du Green Deal ["pacte vert"], la loi climat européenne, vient de tomber* », a déploré par exemple, dans un communiqué, l'eurodéputée européenne écologiste française, Marie Toussaint. Ils souhaitent que l'objectif intermédiaire soit fixé à - 60 %, comme le Parlement l'avait voté précédemment. Ces députés ont même fait observer qu'une réduction de - 65 % des émissions serait nécessaire pour éviter des bouleversements majeurs liés au changement climatique. D'autres analyses soutiennent que pour atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris, à savoir une limitation du réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, il faudrait en tous cas dépasser les 58 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Avant la conclusion de l'accord, les débats ont aussi porté sur la manière de calculer le fameux pourcentage. Si l'on considère le rôle des puits d'absorption de carbone – forêts, prairies, zones humides, qui existent déjà donc, cela donne un résultat « brut » et non « net » à la réduction des émissions. Et cela réduit nettement l'effort demandé... Ainsi, certains, comme le groupe des Verts européens, considèrent que l'objectif adopté par l'Union européenne n'est en réalité que de - 52,8 % bruts. D'autres, comme le président de la commission environnement du Parlement européen, Pascal Canfin (Renew Europ), ou l'eurodéputée et négociatrice en chef Jytte Guteland (S&D), y voient un objectif pouvant aller à - 57 %. Selon le groupe Vert/Alliance libre européenne, cela n'est rien d'autre qu'une « astuce comptable », qu'il dénonce. Quoi qu'il en soit, les discussions techniques ne sont pas terminées sur ce point, puisque l'Union doit tenir un sommet et s'accorder sur un nouveau paquet de mesures (« FitFor55 »), d'ici le mois de juin.

La Commission européenne souhaite « *promouvoir les investissements durables* »

Au-delà de l'accord sur l'objectif 2030, les récentes réunions intra-européennes ont porté sur d'autres points-clés du fameux « pacte vert ». Elles ont ainsi permis d'acter la création d'un organe consultatif scientifique indépendant chargé de conseiller les décideurs politiques et de produire des rapports d'étape. Il sera composé de quinze membres, nommés pour des mandats de quatre ans. Ce conseil de surveillance était une demande des parlementaires, qui s'inspire de ce qui se fait déjà au niveau de certains États. Le CECC, pour Conseil européen sur le changement climatique, devrait voir le jour d'ici juin 2022.

La journée de mercredi 21 avril a aussi été marquée par une étape importante dans l'établissement d'un cadre normatif pour la « finance durable », domaine dans lequel l'UE tente d'être pionnière, là aussi, au niveau mondial. La Commission européenne souhaite « *promouvoir les investissements durables vers des activités économiques qui contribuent le plus à la réalisation des objectifs environnementaux de l'UE* ». Concrètement, il s'agit d'établir une liste répertoriant près de soixante-dix secteurs et sous-secteurs, validés sur critères scientifiques, qui devrait servir de référence aux entreprises et aux investisseurs.

Ces dernières semaines, le débat a toutefois été agité autour de l'inclusion possible de deux secteurs énergétiques, le nucléaire et le gaz, dans cette « taxonomie verte ». Afin de pouvoir agir vite, la Commission a fini par faire le choix de repousser à plus tard le sort de ces deux énergies, en les soumettant à une codécision ultérieure entre le Conseil et le Parlement, afin qu'elles soient traitées au niveau politique et non réglementaire.

Cependant, il est encore tôt pour revendiquer une avancée complète, puisque le texte doit encore être traduit puis approuvé par les États membres et le Parlement dans les prochains mois. La Commission rappelle aussi qu'il s'agit d'« *un document évolutif qui sera amené à changer au fil du temps, en fonction des événements et des progrès technologiques. Les critères feront l'objet d'un réexamen régulier. Il sera ainsi possible, au fur et à mesure, de faire entrer dans leur champ d'application de nouveaux secteurs et de nouvelles activités, notamment des activités*

*transitoires et d'autres activités habilitantes ».*

En revanche, concernant les règles encadrant les subventions aux énergies "surtout celles accordées aux énergies fossiles" la Commission a manqué d'offrir un signal fort, en demandant à ce qu'elles soient vues plus tard. Des parlementaires avaient demandé, en octobre 2020, la suppression progressive de celles-ci, qu'elles soient directes ou indirectes à l'horizon 2025.

Il reste donc encore beaucoup à faire concrètement, au niveau européen et mondial pour atteindre les objectifs intermédiaires, et surtout pour ne pas prendre plus de retard par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris. Le sommet de Washington marque le début d'une phase diplomatique intense. Va-t-elle se poursuivre jusqu'à la COP26, en fin d'année, et engendrer des engagements nationaux beaucoup plus ambitieux ?